Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 24

Artikel: La Trève de Dieu : sur le Crêt de Mont-Riond : 1036
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179890

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sixième année. N° 24. Samedi 13 Juin 1868.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La Trève de Dieu

Sur le Crêt de Mont-Riond.

(1036).

C'était une croyance universellement répandue, même parmi les peuples les plus instruits de la Gaule méridionale et de l'Italie, que le monde devait finir avec l'an 1000 de l'ère chrétienne. Il fut prêché dans l'église de Paris un sermon annonçant la venue de l'Antechrist, que devaient suivre de près la fin du monde et le jugement dernier. Les chartes de la fin du Xe siècle et celles des premières années du siècle suivant commencent fréquemment par ces mots : *terminum mundi apropinquanti* qui montrent combien cette croyance était générale.

Quand l'an 1000 commença, tous les ressorts de l'activité humaine s'arrêtèrent ; la culture de la terre fut négligée, dans la persuasion que la moisson ne pourrait être recueillie ; les maisons, les églises mêmes furent abandonnées à la dégradation et les hommes ne vécurent plus qu'au jour le jour.

On raconte que la bonne reine Berthe, voyant son peuple en proie au découragement, parcourait le pays rassurant tous ceux qu'elle trouvait sur son passage, les stimulant au travail, à la culture des champs, et luttant d'exemple et de courage contre les tristes conséquences des croyances superstitieuses de cette époque.

Toutefois l'an 1000 s'écoula sans catastrophe ; la plupart se rassurèrent, tandis que d'autres soutenaient encore que la fin du monde était proche, car des hommes qui passaient pour très doctes, affirmaient que le millénaire devait se calculer, non de l'incarnation de notre Seigneur, mais de sa résurrection qui concourait avec l'an 1033. Cependant de toutes parts on se remit à l'ouvrage, on laboura et on ensemensa les terres restées en friche, on releva les habitations ruinées, et, dans une pieuse reconnaissance, les peuples élevèrent au Dieu tout-puissant de nouvelles basiliques, plus vastes et plus somptueuses, où de solides matériaux en pierre de taille remplacèrent le bois et les murailles en béton, employés jusqu'alors.

Henri, évêque de Lausanne, qui siégea de 985 à 1019, fit reconstruire la cathédrale et, en outre, il dota Lausanne de cinq églises paroissiales nouvelles. La construction de la cathédrale de Bâle date de cette époque. A Genève l'évêque Hugues restaura la basilique de St-Pierre.

Néanmoins l'erreur et l'incurie des nations pendant cette période portèrent des fruits désastreux : de 1000 à 1033, l'histoire compte plusieurs famines générales qui réduisirent le peuple aux derniers excès de misère et de désespoir.

Sous l'influence d'une panique générale, les riches et les grands de la terre avaient fait d'immenses largesses aux églises et aux monastères ; revenus de leur terreur, la plupart se repentirent de leurs libéralités et ils employèrent soit la ruse, soit la force pour ressaisir les biens qu'ils avaient abandonnés. Les propriétés des couvents furent pillées, leurs serfs rançonnés ou contraints de labourer les terres en friche du seigneur et à reconstruire ses châteaux. Le respect des choses saintes s'affaiblit et disparut presqu'en entier, « en sorte que le faible » ne trouva plus, même dans le sanctuaire, un asile » assuré contre la violence et la cupidité. » A tant d'abus se joignirent, dans la Transjurane, l'anarchie politique et l'invasion des armées étrangères, qui précédèrent ou suivirent de près la mort du roi Rodolphe III, en 1032. Les grands du royaume, divisés en autant de factions qu'il y avait de prétendants à l'héritage de la dynastie éteinte, se livraient à toutes les violences et à toutes les haines qu'engendre l'esprit de parti.

Il fallait à tout prix mettre un terme à tant de maux ; c'est ce que les pasteurs des peuples cherchèrent à faire en imposant la *Trève de Dieu.* Dès la fin du Xe siècle, on vit en différents pays proclamer cette pieuse institution ; elle se répandit si promptement que son développement lui assigna bientôt un rang entre les lois politiques les plus vénérées du moyen-âge. C'était une convention entre les seigneurs faite sous l'influence du clergé et consistant à faire cesser toute espèce d'hostilités et de rapines dans l'étendue de leur ressort, pendant certains jours de l'année.

Dès l'an 1030 environ, Burcard II, archevêque de Lyon et abbé de St-Maurice en Valais, assembla un concile à Verdun, auquel assistèrent l'archevêque de Besançon, plusieurs évêques français et une foule de seigneurs laïques et de peuple. Le vénérable prélat, âgé de près de 80 ans, frère et conseiller du roi de Bourgogne, profita de l'ascendant que lui donnaient son rang et son âge pour faire adopter dans ce synode la Trève de Dieu. Elle y fut proclamée et jurée avec la plus grande solennité, pour le terme de sept ans, par tous les seigneurs et chevaliers laïques présents à cette assemblée. La

Trève de Dieu devait, selon le serment, durer chaque année depuis le mercredi des Cendres jusqu'à la fin des fêtes de Pâques, qui tombent au dimanche de Quasimodo.

La Trève de Dieu reposa sur le double principe d'une convention réciproque entre le clergé et les laïques ; les évêques proposaient la Trève et châtiaient par les armes spirituelles les infracteurs, tandis que les seigneurs laïques s'y soumettaient et la faisaient respecter.

Les évêques de Bâle, de Bellay et de Lausanne étaient suffragants de l'archevêque de Besançon, qui assistaient au concile de Verdun ; il est donc vraisemblable que la Transjurane fut comprise dans la Trève de sept ans dont nous venons de parler. Toutefois les troubles politiques qui agitèrent cette contrée pendant les dernières années du règne de Rodolphe et après sa mort furent un obstacle à ce qu'elle fut respectée et observée généralement. Mais lorsque Conrad le Salique eut été couronné roi de Bourgogne en 1033, Hugues, évêque de Lausanne, jugea le moment favorable pour affermir la Trève de Dieu dans nos contrées.

Il fut néanmoins encore retardé dans l'accomplissement de ce pieux dessein, par les nouveaux troubles que suscita Gérold, prince ou gouverneur du Génevois, lequel ne fut vaincu et soumis que vers l'an 1036.

L'évêque Hugues était fils naturel ou adoptif de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, et jouissait de la haute protection de l'empereur. L'ascendant qu'il exerçait à ce double titre sur les seigneurs les plus puissants de la province, était encore justifié par ses vertus, sa charité et la pureté de ses mœurs. « Le peuple se pressait en foule autour de son pasteur ; il encourageait les bons, réprimandait les coupables, consolait les veuves et distribuait d'abondantes aumônes.

Vers la fin de l'année 1036, Hugues, évêque de Lausanne, convoqua dans son diocèse une assemblée de prélats du royaume de Bourgogne. Les archevêques de Vienne et de Besançon, leurs suffragants, parmi lesquels il faut compter les évêques de Bâle, de Bellay, de Genève, de Maurienne, d'Aoste, de Sion, et même l'archevêque de Tarentaise, s'y rendirent par les ordres du pape ; ils y furent accompagnés par une foule de seigneurs et de chevaliers, rassasiés de guerres et d'anarchie, et disposés enfin à jouir de la paix.

Au pied des trois collines qu'embrasse la cité de Lausanne et près des rives du lac, au centre d'une vaste prairie, s'élève un monticule arrondi, qu'on pourrait croire élevé de main d'homme s'il n'était surmonté de la plus belle et antique végétation : ce lieu charmant, connu sous le nom de *Mont-Riond*, fut choisi par l'évêque Hugues comme point de rassemblement du synode convoqué par ses soins. Revêtu, ainsi que les autres prélats, de ses habits sacerdotaux, il occupa le haut de la colline, entouré des principaux seigneurs dont les armures étincelaient aux rayons du soleil ; un peuple immense couvrait la plaine ; tous agitaient des rameaux verts en criant : *Pax ! pax ! Domine !* La paix, donne-» nous la paix, Seigneur ! » L'évêque répondit aux acclamations de cette multitude en levant au ciel sa crosse pastorale, en témoignage du pacte conclu à la face du Dieu vivant, et il prononça la formule du serment en ces termes :

« Ecoutez, Chrétiens, le pacte de la paix. Vous » jurez de ne point attaquer l'Eglise, ni le clerc, ni » le moine inoffensif; de ne point enlever ce qui » lui appartient légitimement ; de ne point saisir le » villageois, ni la villageoise, ni le serf, ni le mar» chand ambulant : vous ne les rançonnerez ni ne » les maltraiterez. Vous promettez de ne point in» cendier les chaumières et les châteaux, à moins » que vous n'y trouviez votre ennemi à cheval et » tout armé ; de ne point brûler, ni saccager les » récoltes et les fruits de la terre ; de ne point en» lever au laboureur le bœuf ou le cheval de sa » charrue, et vous ne les blesserez point.

» Vous ne prendrez point à gage un voleur connu » comme tel ; vous ne protégerez point l'homme » violateur de la paix jurée. Vous respecterez l'a» sile sacré accordé aux autels et l'immunité de » l'Eglise.

» Enfin, vous n'attaquerez point votre ennemi » armé ou désarmé, pendant le temps consacré à » la Trève de Dieu ! »

Les seigneurs et les chevaliers jurèrent sur les Saints-Evangiles l'observance de ce pacte, et leur serment fut répété avec des transports de joie par la foule. L'assemblée procéda ensuite à la remise des otages, qui furent confiés aux évêques ; enfin, avant de se séparer, elle entendit la bulle d'excommunication lancée par les prélats contre tous ceux qui enfreindraient le pacte juré.

En se propageant de province en province, la Trève de Dieu recevait plus ou moins de durée ; au synode de Mont-Riond elle fut prolongée de manière à embrasser environ les trois quarts de l'année.

Une quasi-ascension

Zouff !... zouff !... zouff !... zouff !... zouff !... zouff !... zouff !! Enfin nous voilà partis ! — C'était le 6 octobre 1865. Nous allions tenter l'ascension de la dent de Morcles dont les deux pointes si remarquables nous attiraient depuis longtemps ; mais des occupations nombreuses, d'autres parties de plaisir ou d'ennui, la difficulté de réunir en une seule volonté la volonté de chacun, nous avaient fait renvoyer de semaine en semaine, de mois en mois, d'année en année, l'exécution de ce projet.

Et cependant le jour susdit, le train nous emportait rapidement de Vevey à St-Maurice où nous nous proposions de descendre pour faire l'ascension projetée.

Arrivés à St-Maurice, nous apprîmes, non sans surprise, je dirai même avec un peu de frayeur, que la Dent du Midi était fendue et que depuis plusieurs jours on entendait des bruits souterrains, des voix mystérieuses qui semblaient avertir les bergers d'être sur leurs gardes et engager les touristes audacieux à s'éloigner promptement de cette montagne tremblante, au risque d'être ensevelis sous ses ruines ! Mais un peu plus tard l'on nous apprit que M. D..., photographe à Lausanne, est un mys-